



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

numérique

Question écrite n° 63472

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur le programme « Proxima mobile », portail de référencement des applications mobiles labellisées d'intérêt général, piloté par la Délégation aux usages de l'internet (DIU). Il souhaite connaître le bilan qu'elle tire de ce programme depuis la date de sa création, compte tenu des objectifs fixés initialement, ainsi que le nombre de visiteurs uniques mensuels du site correspondant (www.proximamobile.fr).

Texte de la réponse

Proxima Mobile, premier portail européen d'applications mobiles d'intérêt général, a permis depuis sa création en 2009 de financer et de mettre en place une labellisation d'applications et de services mobiles utiles à la vie quotidienne des citoyens. Ce label a également favorisé la création de services mobiles dont la conception ergonomique permet une utilisation par les primo-utilisateurs. Les 150 services présents sur ce portail couvrent des domaines aussi divers que l'éducation, le droit, la santé, le tourisme, le handicap, la vie locale, les transports ou encore le développement durable... Parmi les succès que compte le portail Proxima Mobile figurent la plateforme communautaire de covoiturage BlaBlaCar lauréat des appels à projets Proxima Mobile 2009/2010 (national et européen) qui compte en 2014, plus de 10 millions d'utilisateurs dans 13 pays européens. La version mobile du portail Légifrance (Légimobile) d'accès au Droit compte près de 140 000 utilisateurs réguliers. Elle a aussi été financée et développée par la direction de l'information légale et administrative (DILA) dans le cadre du portail Proxima Mobile. L'application communautaire de géolocalisation des lieux accessibles aux personnes handicapées Jaccede Mobile, utilisée par plus de 15 000 personnes à mobilité réduite a aussi été intégralement réalisée grâce au portail Proxima Mobile. Outre la labellisation des services mobiles, le portail Proxima Mobile est aussi une plateforme d'information sur les technologies mobiles et les services d'intérêt général développés dans le monde. Les informations du portail couvrent l'ensemble des technologies mobiles et sont destinées en priorité aux concepteurs de services mobiles et d'objets connectés. C'est aussi, dans le cadre du portail Proxima Mobile et en partenariat avec le CNRS, qu'a été réalisée la première étude nationale sur les usages des tablettes auprès des seniors ainsi que le premier Livre Blanc[1] de recommandations pour les services mobiles consacrés aux seniors. Le portail Proxima Mobile est consulté par plus de 40 000 visiteurs uniques par mois et il a aussi reçu le trophée 2011 du World eGov Forum[2] pour la meilleure initiative en matière d'administration électronique. [1] <http://www.proximamobile.fr/sites/default/files/LivreBlancSeniorsTablettesInteractives.pdf> [2] <http://wegf.org/2011/10/les-laureats-des-trophees-du-world-e-gov-forum>.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63472

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7295

Réponse publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1375